

## INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

### **Décision NG n° 2015-24 du 1<sup>er</sup> avril 2015 portant délégation de pouvoirs du président-directeur général au responsable de l'unité politiques de rémunération et accompagnement de la performance ressources humaines (PAP) du département gestion et innovation sociales (GIS)/RATP**

NOR : DEVT1508651S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de la Régie autonome des transports parisiens (RATP),  
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;  
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;  
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

De donner délégation de pouvoirs au responsable de l'unité politiques de rémunération et accompagnement de la performance ressources humaines (PAP) du département gestion et innovations sociales (GIS) pour prononcer la mise à la retraite d'office des agents statutaires et contractuels de la Régie autonome des transports parisiens.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 1<sup>er</sup> avril 2015.

*Le président-directeur général de la RATP,*  
P. MONGIN